

Qu'est-ce qu'un PLUi?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique, planifiant l'aménagement de notre territoire pour les années à venir. Il définit le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de l'Agglomération pour les années à venir et le décline à travers des zonages (zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières...) et un règlement. Cette réglementation doit permettre de répondre aux besoins des habitants et de développer le territoire, tout en préservant l'environnement.

Le PLU intercommunal, c'est quoi ?

Estuaire et Sillon a 4 ans devant elle pour établir le futur PLUi

Pour atteindre ces objectifs, une **concertation** [🔗](#) doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives et réglementaires. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Pourquoi un PLU intercommunal ?

Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions dans une autre, nous nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs. Les modes de vie ont changé : nous sommes plus mobiles, nous consommons différemment, nos besoins en termes de services évoluent...

Il devient donc nécessaire d'organiser et d'anticiper l'aménagement de notre territoire à une échelle plus large que celle de la commune, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.

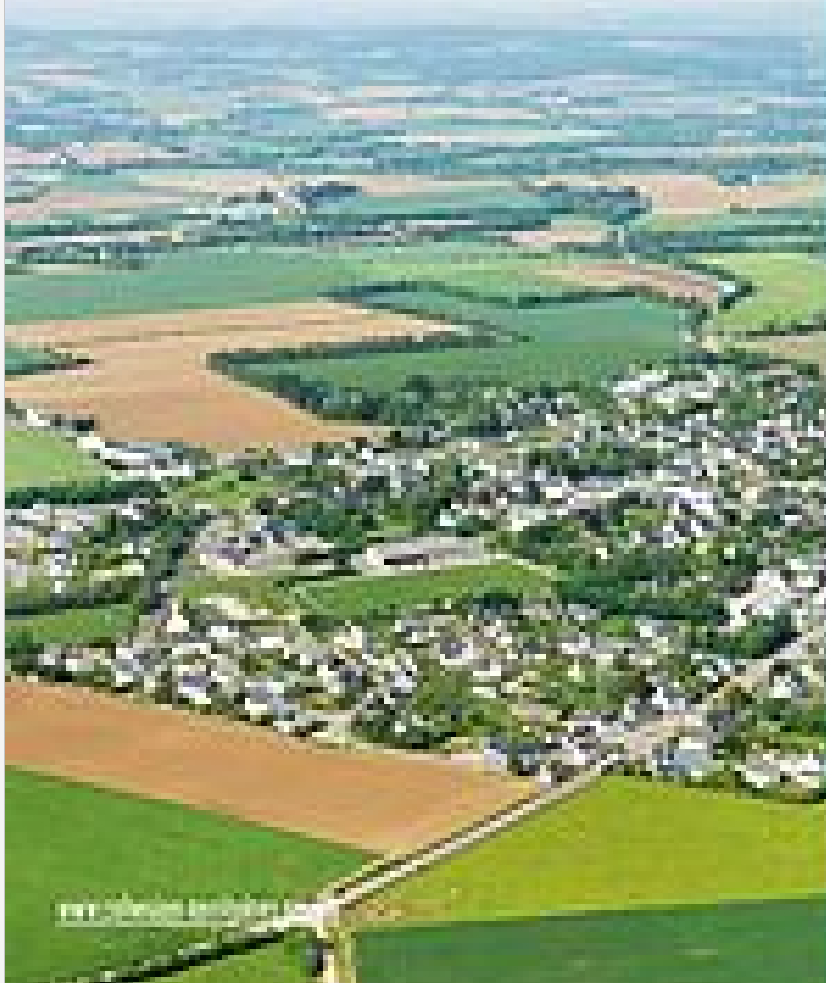
Dès son approbation, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme communaux afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

Présentation du PLUi en video



PLUi UN OUTIL POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (GFC) qui guide le développement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités de territoire.



www.estuaire-sillon.fr

HABITAT - URBANISME

PLUi, un outil pour l'avenir des territoires

PDF - 3,4 Mo

UN DOCUMENT D'URBANISME

Le PLUi peut être élaboré par plusieurs communes groupées afin de permettre d'élaborer et de mettre à jour des règles d'urbanisme à l'échelle des communes concernées.

CONTENU DE FICHET DE TERRITOIRE

Le PLUi est à l'échelle d'une intercommunalité de 10 à 15 communes. Cette norme s'applique à l'échelle du territoire concerné, en respectant l'ensemble des règles applicables.

CADRE DE VUE

Le PLUi est à la fois un document d'urbanisme et un document de territoire. Le PLUi est élaboré à l'échelle de la commune concernée, il définit un cadre de développement durable, respectueux de l'environnement et de l'équilibre du territoire.

UN PROJET

Le PLUi est un projet de territoire qui définit les orientations de développement et les politiques d'aménagement et de gestion à l'échelle des communes concernées.

UN PROJET

Le PLUi est un projet de territoire qui définit les orientations de développement et les politiques d'aménagement et de gestion à l'échelle des communes concernées.



 [Télécharger](#) 